

Directrice de la publication
Michèle RIVASI
Rédaction
Justine ARNAUD
Sébastien BARLES
David DRUI
Maxime ORHON
Conception-réalisation
Sylvie RIVOIRE BRANDAO
Reprographie
Imprimerie JALIN



« Dans une société déboussolée, pour une renaissance écologiste et humaniste »

« Même la nuit la plus sombre prendra fin, et le soleil se lèvera... »

(Victor Hugo, *Les Misérables*)

Les terribles attentats du 13 novembre ont montré la fragilité de notre édifice démocratique et républicain. La réaction d'unité nationale qui s'en est suivie autour de nos valeurs cardinales est réconfortante même s'il faut rester vigilant face à l'état d'urgence mis en place : notre sécurité ne peut être garantie au détriment de nos libertés fondamentales. Le combat aujourd'hui est d'éviter absolument toute constitutionnalisation de

la lettre de Michèle Rivasi

Députée européenne Europe Écologie Les Verts du grand Sud-Est

Un monde s'éteint, un monde naît

l'état d'exception qui mettrait en péril l'État de droit. La perte de nos repères démocratiques serait un recul inacceptable. La loi permet de concilier la sauvegarde des libertés et de l'ordre public en assurant la cohésion nationale de tous les Français, quelles que soient leurs religions, tout en luttant contre le terrorisme en évitant de reproduire les monstres que nous avons créés.

Comme l'affirme si bien Edgar Morin : « Aujourd'hui, contre quoi faut-il résister ? Il faut résister contre deux barbaries : l'une que nous connaissons qui se manifeste par des attentats et les fanatismes les plus divers ; et l'autre, celle de la barbarie du calcul, du fric et de l'intérêt. Tout le monde aujourd'hui devrait résister contre elles. »

L'état d'urgence climatique enfin partagé mais les moyens restent à trouver

Le sommet de la COP 21 à Paris en décembre avait pour enjeu de déboucher sur un accord de paix universel non pas pour sauver la planète mais bien pour sauver l'avenir de l'humanité en permettant le maintien du cadre démocratique et solidaire de nos sociétés.

Il faut se féliciter de la présence de 150 chefs d'État à l'ouverture de cette conférence planétaire menée avec brio par la présidence française et saluer l'accord obtenu en trouvant un compromis allant dans le bon sens en mettant la planète sur la trajectoire des 2° au lieu des 4-5° si rien n'était fait.

Cependant pour éviter que cet accord soit un "tigre en papier" il aurait fallu et il faudra : rendre l'accord contraignant en imposant des objectifs chiffrés intermédiaires à respecter pour chaque pays sous peine de sanctions ; mettre fin aux investissements dans l'énergie fossile en renonçant à exploiter 2/3 de nos réserves d'hydrocarbures connues qui doivent rester enfouies et en cessant toute exploitation à horizon 2050 ; garantir réellement la justice climatique en débloquant 100 milliards par an d'ici 2020 pour les pays du sud pour financer

leur transition énergétique, en mettant notamment en place des transferts de technologie ; créer un statut de réfugié climatique.

Le texte arraché au forceps est un progrès : il existe aujourd'hui un diagnostic partagé sur l'urgence climatique et le front climato-septique est anéanti. Mais il convient de revoir à l'avenir la gouvernance climatique, enfermée dans une logique dépassée de négociations inter-étatiques où chaque pays a tendance à défendre ses intérêts nationaux. Cette diplomatie du consensus et du veto n'est pas à la hauteur des enjeux. Il faut créer un espace public et un intérêt général planétaire en inventant une autre gouvernance fondée sur le volontarisme et la reconnaissance de la pluralité des acteurs en matière de bouleversements climatiques : les États, les collectivités locales, les ONG, les entreprises qui amènent souvent l'innovation technologique nécessaire aux grandes mutations...

Une société malade, des institutions à l'agonie : de l'urgence d'inventer un nouvel imaginaire démocratique comme antidote au FN

En même temps que la COP 21 ont eu lieu les élections régionales en France. Le sursaut républicain dans l'entre deux tours a permis d'éviter la victoire du FN dans une ou plusieurs régions.

Cette poussée nationale-populiste est fondée sur la peur et le rejet de l'autre, la recherche permanente de boucs émissaires, la peur du déclassement, le délitement du lien social. Nos concitoyens sont aujourd'hui perdus et déçus des promesses non tenues, de l'abandon des quartiers populaires, de la coupure entre les élites et le peuple, entre la France périphérique délaissée et la riche et dynamique France métropolitaine, de l'inflation des affaires de corruption et de conflits d'intérêts sapant nos fondements républicains.

Ces élections montrent aussi l'épuisement des appareils politiques traditionnels, impuissants à répondre aux défis contemporains.



Il faut maintenant apporter des réponses à ceux qui se trompent de colère ou préfèrent rester chez eux (50% d'abstention faut-il rappeler au premier tour des régionales) en faisant le pari de l'intelligence collective, de la co-élaboration d'un projet de société répondant aux attentes des citoyens en permettant de recréer du commun.

Seul un réveil citoyen peut raviver l'espérance collective de jours meilleurs. Il existe des milliers de lucioles qui brillent ici et là et inventent le monde de demain et montrent qu'une autre société est possible, qu'un autre vivre-ensemble est en construction ici et maintenant.

Il faut que toutes ses petites lumières convergent et répondent à l'obscurantisme et à la barbarie post-moderniste pour faire naître un nouvel humanisme, une nouvelle Renaissance.

VERBATIM « La crise consiste justement dans le fait que le vieux monde se meurt, que le nouveau monde tarde à apparaître, et dans ce clair-obscur surgissent les monstres » Antonio Gramsci

Meilleurs vœux ! et place à l'action !



Pour une planète préservée et plus de démocratie en 2016

La COP21 est un succès diplomatique mais un potentiel échec climatique. Comparé à ce que nous aurions pu obtenir c'est un miracle. Comparé à ce que nous aurions dû obtenir c'est désastreux. Il faut un message positif et montrer que cet accord est une opportunité à saisir. Cet accord fixe néanmoins un cap et des objectifs : les réaliser pourrait nous permettre de redonner du sens à notre économie, créer de l'emploi à long terme, générer des richesses à redistribuer pour redonner du pouvoir d'achat aux personnes les plus précaires.

Le racket des laboratoires pharmaceutiques (et comment en sortir) – Enfin en librairie !



Des présentations et séances de dédicace du livre sont prévues :

Judi 21 janvier à Marseille à 18h à L'Écomotive

Vendredi 29 Janvier à Die dans le cadre du Festival Écologie au Quotidien à 19h

Judi 4 février à INEED Rovaltain dans le cadre d'une soirée sur la santé organisée par le Club de la Presse 26/07

Pour organiser des séances de présentation du livre et dédicaces, contactez mon équipe !

Mon livre sur *Le racket des laboratoires pharmaceutiques (et comment en sortir)* est sorti fin octobre. Il a été écrit avec Serge Rader (pharmacien et lanceur d'alerte) et Marie-Odile Bertella-Geffroy (ex-juge d'instruction et coordinatrice du Pôle de santé publique au TGI de Paris avant de devenir avocate en 2014, spécialisée dans les dossiers judiciaires de santé publique).

Multiplication des scandales sanitaires, inflation du prix des médicaments, surconsommation de remèdes, collusion sphère publique-sphère privée : tous les ingrédients sont réunis pour une situation explosive. Notre système de santé est en péril, menacé par une privatisation rampante.

Si nous en sommes arrivés là, c'est en grande partie en raison de la démission du politique et du poids laissé aux firmes pharmaceutiques dans la fixation du prix des médicaments en France. Tournant le dos à l'innovation, elles privilégient la rentabilité immédiate, au risque de valoriser de "faux" médicaments, inutiles et parfois dangereux.

Les auteurs démontent les stratégies de lobbying de "Big Pharma" et pointent les conflits d'intérêts liant les industriels aux pouvoirs politiques et aux autorités sanitaires. Mais, surtout, ils formulent de solides propositions pour une réforme en profondeur de la politique du médicament.

Dix milliards d'euros d'économie par an sont possibles sans brader la qualité des soins et l'accès égal de tous aux traitements.

Michèle Rivasi
Serge Rader
Marie-Odile Bertella-Geffroy

LE RACKET DES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES

ET COMMENT EN SORTIR

10 milliards d'euros d'économies réalisables sur nos dépenses de médicaments

{ lesPetitsmatins }



Au Parlement européen - mes dossiers clés



#Dieselgate

Après les révélations sur les taux d'émission d'oxydes d'azote (NOx) trop élevés par rapport à ce qu'ils auraient dû être, c'est la consommation de carburant des véhicules concernés qui serait cette fois plus élevée que celle indiquée par le constructeur. Une nouvelle qui n'a pourtant rien de nouveau, mais éclaire enfin les pratiques continues

Scandale Volkswagen : tous les masques doivent tomber... sinon on finira tous avec un masque à gaz !

de désinformation des consommateurs et des pouvoirs publics, au détriment de leur pouvoir d'achat mais aussi des politiques sanitaires et climatiques.

Mon analyse en tant qu'eurodéputée écologiste :

L'écart entre les émissions réelles de CO2 et celles enregistrées lors des tests est croissant depuis des années, c'est un secret de polichinelle. Un rapport de l'International Council on Clean Transportation datant de septembre dernier confirmait que les écarts entre émissions réelles et émissions affichées explosaient : de 8% en 2001, cet écart est passé à 40% en 2014. Il s'avère même que

les voitures les plus gourmandes en carburant sont celles dont les écarts sont les plus grands (jusqu'à 50%).

En plus d'enfreindre la loi, certains constructeurs désinforment et manipulent les automobilistes : la publicité mensongère éduque les automobilistes soucieux d'acheter une voiture en fonction de ses émissions de CO2, et donc sa consommation de carburant. En moyenne, chaque année, un conducteur perdrait 450 euros de son pouvoir d'achat à cause de ces écarts !

Parmi les solutions à mettre en place pour inciter les constructeurs à faire mieux, il faudrait revoir le système de bonus/malus pour l'aligner sur les

émissions réelles, afin de décourager les consommateurs d'opter pour des modèles trop polluants. Et disons-le clairement : certaines voitures ne devraient même plus être mises sur le marché.

En conclusion :

Profitons de ce scandale pour remettre l'industrie automobile à sa place, depuis trop longtemps le chantage à l'emploi a permis aux constructeurs d'obtenir tous les passe-droits qu'ils voulaient. Les États sont complices de la mascarade actuelle, et tous les masques doivent tomber... sinon, on finira tous avec un masque à gaz.

ON AVANCE ! Le 2 décembre, l'idée de lancer **une commission d'enquête parlementaire « sur les mesures d'émissions du secteur automobile »** suite au scandale Volkswagen a enfin été actée. Cette idée, portée par **les Verts** dès le lendemain des révélations concernant les fraudes du constructeur allemand, prend enfin forme à force de ténacité et de persuasion et permettra dans les semaines et les mois à venir d'auditionner les différents acteurs liés à ce scandale. Économie Circulaire - Des ambitions au rabais

Économie circulaire – Des ambitions au rabais

La Commission européenne a présenté le 2 décembre son nouveau paquet sur l'économie circulaire et l'utilisation des ressources.

Il aura fallu attendre beaucoup de temps avant que la Commission européenne présente sa copie. Mais contrairement à ce qu'elle avait promis, ce nouveau paquet n'est pas plus ambitieux que le précédent. En plus,

nous avons perdu un temps précieux qui nous aurait permis de mettre en branle une économie circulaire au niveau européen. Tout ceci est profondément regrettable quand on sait qu'une telle transition permettrait annuellement d'économiser 600 milliards d'euros en consommation de ressources d'ici 2030 et rapporterait 1 800 milliards d'euros tout en générant plus de 2 millions d'emplois.

Si nous nous réjouissons que des éléments additionnels aient été pris en compte, dont l'idée d'une fiscalité volontariste permettant de rendre le recyclage rentable, de nombreux points restent décevants. C'est le cas notamment de l'objectif d'augmentation de 30% d'efficacité par rapport à 2014 et d'ici 2030 dans l'utilisation des ressources. Sans mesures contraignantes, pour réduire

la consommation des ressources ni prise en compte de la consommation des ressources dans le semestre européen, ce paquet ne sera pas en mesure de contribuer à un développement durable. Nous resterons vigilants afin que la Commission améliore ses propositions et soit plus ambitieuse.

Drones : le Parlement européen plaide pour un nécessaire encadrement réglementaire

Le 29 octobre 2015, le Parlement européen a adopté à une très grande majorité un rapport sur les drones qui ouvre la porte à une législation européenne dans l'année.

Certes la future réglementation européenne aura pour ambition de répondre aux inquiétudes justifiées concernant la sécurité mais tentera aussi de donner à cette filière émergente les moyens de se développer dans un cadre respectueux des citoyens et des espaces aériens. Cette filière des drones est en pleine évolution, et il est du rôle de la Commission européenne de l'appuyer tout en l'encadrant. Un volet législatif européen a été ouvert dans le paquet aérien présenté en décembre 2015 par la Commission européenne. Par ailleurs, il n'y pas moins de 14 législations nationales (plus ou moins contraignantes) parmi les 28 pays de l'Union européenne, et la France fut l'une des premières à légiférer.

Ce rapport entend assurer la traçabilité de l'ensemble des engins, mais aussi des exploitants et propriétaires comme conditions *sine qua non* à toute utilisation. C'est une bonne chose car l'on a pu voir lors du survol des centrales nucléaires françaises que nous étions incapables d'en retrouver les pilotes. Il faut mettre en place un système d'immatriculation qui permettra d'identifier facilement les drones, et même à distance si possible. Les risques terroristes font craindre une véritable menace sur la sécurité du parc nucléaire français, pouvant provoquer un black-out électrique ou même un accident nucléaire majeur, comme nous avions pu le démontrer dans une lettre au gouvernement français... restée sans réponse.

Il est aussi prévu d'assurer une meilleure navigabilité pour les drones avec un partage de l'espace aérien clair. Il faudra surtout bien distinguer les usages récréatifs et profession-

nels, et donner des autorisations différentes à leurs utilisateurs.

Ce rapport est dans la droite ligne des préoccupations écologistes, et appelle clairement à l'interdiction des survols des zones nucléaires mais

aussi des zones chimiques à risque. Nous avons de plus obtenu la garantie d'une protection efficace des données de l'ensemble des citoyens européens afin que la liberté de chacun soit assurée.



Delzembre



Attentats : Quel monde voulons-nous ?

Devant le Parlement européen réuni en session plénière à Strasbourg le 25 Novembre, j'intervenais sur les récentes attaques à Paris et à Tunis. En tant que présidente de la délégation Europe Écologie, j'ai dénoncé la multiplication des mesures symboliques tandis que la coordination et le renforcement des moyens financiers et humains, de même qu'une politique extérieure lucide et ferme vis-à-vis de Daesh et ses soutiens, risquent encore une fois de rester des promesses non tenues.

Voici le discours que j'ai prononcé devant le Parlement européen, mercredi 25 novembre 2015 (seul le discours prononcé fait foi) :

**Madame la Présidente,
Cher(e)s collègues,**

Je remercie les expressions de solidarité exprimées par nos collègues aujourd'hui.

Nous partageons le deuil des familles et des proches des victimes, la douleur et le choc des blessés. Nous partageons l'horreur qui a frappé les Français mais qu'ont également connue tant d'autres pays victimes de la barbarie, comme la Tunisie hier.

Je remercie pour leur travail dévoué et leurs efforts acharnés tous les services publics. Nous devons également saluer la solidarité dont ont fait preuve les citoyens qui ont prêté secours à de parfaits inconnus, qui ont ouvert leurs portes à ces étrangers qui cherchaient refuge dans le chaos.

Mais à entendre les prises de paroles dans cet hémicycle, beaucoup de réactions ne sont pas à la hauteur. J'ai honte de certaines réactions nauséabondes visant à utiliser ce drame à des fins politiciennes pour attaquer leurs adversaires politiques. Vous brandissez nos valeurs « liberté, égalité, fraternité » sans reconnaître la solidarité qui les sous-tend, sans saisir le message humaniste d'une nation qui, frappée par la haine, a répondu par la tolérance.

Pour agir avec efficacité, interrogeons-nous sur le monde dans lequel nous vivons et que nous façonnons avec nos lois. La radicalité, la haine, les guerres ne naissent pas du néant, il y a un terreau fertile pour le djihadisme : les inégalités et l'oppression qui se font chaque jour plus fortes. Refusons une société dans laquelle certains désignent comme boucs émissaires ces réfugiés qui fuient des actes tout aussi insoutenables que les attaques du 13 novembre.

En guise de réponse, sur notre territoire, on veut nous enfumer à coup d'annonces aussi symboliques qu'inefficaces : déchéance de nationalité, mise en place d'un système européen de collecte des données des passages aériens (le PNR), multiplication des lois de surveillance généralisée.

Là est ma colère car on nous fait perdre un temps précieux à convaincre l'opinion publique que ces gadgets sécuritaires sont LA solution au risque terroriste.

Je n'aurai pas de mots assez durs contre le manque de coopération qui a permis à l'intolérable d'arriver. Déjà en janvier les chefs d'État et de gouvernement nous promettaient plus de coopération, de coordination entre services policiers et judiciaires. Pourtant dix mois plus tard, ils viennent nous répéter la même promesse alors même que nous avons la preuve que le partage d'informations entre la France, l'Allemagne et la Belgique aurait peut-être pu permettre d'éviter ce macabre vendredi 13.



Quelle ironie d'apprendre que c'est grâce à des États tiers que les autorités françaises ont pu retrouver les complices des terroristes. Dès lors, décloisonnons nos services de renseignement, partageons nos informations, européanisons la lutte contre le terrorisme ! Luttons sérieusement contre le trafic d'armes et attaquons-nous au financement illicite du terrorisme.

Soyons enfin lucides quant à notre politique extérieure. La France et les États européens ont trop longtemps entretenu des liaisons dangereuses avec le Qatar et l'Arabie Saoudite. Kamal Daoud soulignait « l'Arabie Saoudite n'est jamais qu'un Daesh qui a réussi ». Combien de vies, de droits et de valeurs avons-nous sacrifiés sur l'autel de notre dépendance aux énergies fossiles, d'une manne financière qui asphyxie nos valeurs, notre santé et notre planète.

Face au non-respect des droits humains qui sont les valeurs essentielles de l'Europe, nous devons rester fermes. Comment pouvons-nous être conséquents si c'est l'incohérence qui guide nos actes ?

À cet égard, j'aimerais que ceux prompts à taxer leurs adversaires politiques de laxistes, que ceux-là fassent preuve d'une position aussi ferme après avoir tant d'années marchandé nos valeurs humanistes avec les pétromonarchies du Golfe.

La COP21 sera l'occasion de tirer un trait sur ces ressources qui rendent nos gouvernements silencieux quand retentissent les cris assourdissants de Raif Badawi. L'obscurantisme religieux n'éteindra les lumières de la démocratie que lorsque nous aurons laissé nos adversaires nous battre à leur propre jeu.

Honte à ceux qui attisent la haine de l'autre en ce moment terrible. C'est exactement ce que cherche Daesh : nous diviser, attiser les tensions et créer les conditions nécessaires à la radicalisation de nos concitoyens...pour aboutir à une véritable guerre civile.

Un monde d'espoir et de justice est possible grâce à nous, représentants des nations européennes : ne le condamnez pas, ne nous condamnez pas à poursuivre cette marche funeste... Pour les écologistes, il est clair que notre démocratie est leur cible, elle sera notre arme.



Lyon-Turin

Toujours pas de conclusion de l'enquête de l'Office Européen des Fraudes, saisie en novembre 2014 pour faire la lumière sur les conflits d'intérêts et marchés frauduleux dans le cadre de la construction du tunnel entre la France et l'Italie.

Une victoire cependant ; la relaxe de l'auteur italien Erri de Luca : Le tribunal de Turin a relaxé le 19 octobre Erri de Luca après que le parquet a requis une peine de huit mois de prison pour « incitation au sabotage » du chantier du tunnel ferroviaire Lyon-Turin. Comme l'a dit Erri De Luca: « **la Ligne soi-disant à grande vitesse en Val de Suse**

doit être freinée, entravée donc sabotée pour la légitime défense de la santé, du sol, de l'air, de l'eau d'une communauté menacée... » Nous sommes pour le sabotage du Lyon-Turin au sens où le Larousse définit ce terme : « SABOTER : agir de manière à provoquer l'échec d'une action, à la neutraliser. »





Au Parlement européen - mes dossiers clés

Malgré l'inaction de la Commission européenne, notre combat contre les perturbateurs endocriniens continue

Je vous ai déjà alertés à de multiples reprises de l'inaction de la Commission européenne en matière de perturbateurs endocriniens. Alors que l'exécutif européen aurait dû mettre en place un encadrement strict de ces substances

dès la fin de l'année 2013, il n'a toujours rien fait. En plus de ne pas agir, il semble que la Commission européenne choisisse de défendre chaque jour un peu plus les intérêts des industriels en autorisant le recours à des substances

dangereuses. Le dangereux jeu auquel s'adonne l'équipe de Jean-Claude Juncker est heureusement surveillé de près par les écologistes. Si nous devons souvent subir l'indifférence de beaucoup de socialistes et de la quasi-totalité des

conservateurs qui suivent parfois aveuglément les décisions de la Commission européenne, nous pouvons aussi nous prévaloir de quelques victoires dans ce domaine. Les deux exemples qui suivent vous permettront de vous faire une idée.

Le DEHP : du plastique plus flexible aux conséquences irréversibles



À la fin de l'été 2015, la Commission européenne avait honteusement autorisé le recyclage du plastique PVC (qu'on peut trouver dans les revêtements de sol) contenant du DEHP, une

substance appartenant au groupe des phtalates qui sert à rendre le plastique plus flexible mais qui est surtout un perturbateur endocrinien qui dérègle le système reproductif humain. Cette autorisation a été accordée très discrètement après que trois entreprises en ont fait la demande. Pour des raisons d'économies, ces industriels préféraient recycler du plastique PVC contenant du DEHP plutôt que d'utiliser du PVC neuf. Encore une fois, la Commission a d'abord entendu les arguments économiques avant de se préoccuper de la santé des citoyennes et citoyens européens qu'elle

est censée protéger. Car le DEHP représente un danger majeur pour les êtres humains et il est déjà interdit dans les jouets pour enfants et les cosmétiques. L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a clairement mis en évidence l'effet désastreux du DEHP sur le système hormonal. L'ECHA a montré qu'une femme enceinte qui travaillerait ne serait-ce qu'un seul jour dans une usine de recyclage de PVC contenant du DEHP et y serait exposée pourrait subir des conséquences irréversibles pour son bébé et causer chez lui le syndrome de dysgénésie testiculaire (malformation

du pénis et non descente des testicules dans les bourses entraînant bien souvent une baisse de la qualité du sperme). Ce qui n'a visiblement pas du tout inquiété la Commission européenne décidément prête à autoriser les substances les plus nocives pour l'être humain au nom de la sacro-sainte compétitivité des entreprises. Cependant, le cri d'alerte des écologistes qui sensibilisent depuis des années les citoyens et les élus aux risques des phtalates, a été entendu le 25 novembre au Parlement européen qui a rejeté la décision de la Commission et s'est opposé au recyclage du DEHP.

Pesticides : vous reprendrez bien un peu de Sulfoxaflor

Le Sulfoxaflor? Vous ne connaissez pas? Il semble malheureusement que vous allez devoir apprendre à l'appivoiser. Si les États-Unis ont interdit ce pesticide, la commission européenne l'a autorisé le 27 juillet 2015.

n'est pas exclu» comme le dit l'EFSA, la Commission, qui est censée se baser sur les travaux de l'Agence, n'a surtout pas exclu d'autoriser le Sulfoxaflor

De plus, un autre élément montre bien la complaisance de la Commission avec les industriels. En effet, si le Sulfoxaflor est autorisé, il ne l'est que sous conditions. Le fabricant Dow AgroSciences devra apporter les preuves que son produit n'est pas néfaste avant août 2016. D'ici là, la Commission estime que ce pesticide peut être épandu tranquillement dans les champs et que nos campagnes peuvent servir de laboratoire d'essais au service des agrochimistes.

Le Sulfoxaflor appartient à une classe de pesticides proches des néonicotinoïdes. Ces pesticides sont des neurotoxiques dont la nocivité sur les pollinisateurs (abeilles et bourdons) a maintes fois été prouvée. C'est pourquoi, avec mes collègues écologistes en commission «environnement» du parlement européen, j'ai voté contre l'autorisation du Sulfoxaflor mais nous n'avons malheureusement pas été suivis par les socialistes et les conservateurs.

Face au chantage à l'emploi souvent exercé par les marchands de pesticides, nous préférons le chantage à la santé: trop de cancers, de maladies de Parkinson, d'infertilité, de troubles neurologiques et de cas d'Alzheimer. Trop de victimes de l'industrie agrochimique pour que nous puissions la plaindre quand un de ses produits dangereux est interdit et que ses profits s'en trouvent affectés!

Conséquence de la quantité de pesticides déversés dans la nature



Une très bonne nouvelle... pour la firme américaine Dow AgroSciences, qui commercialise le Sulfoxaflor et se partage déjà 76% des ventes de pesticides dans le monde avec Monsanto, DuPont, Syngenta, BASF et CropScience. Toujours la même équipe aux ressources financières inépuisables.

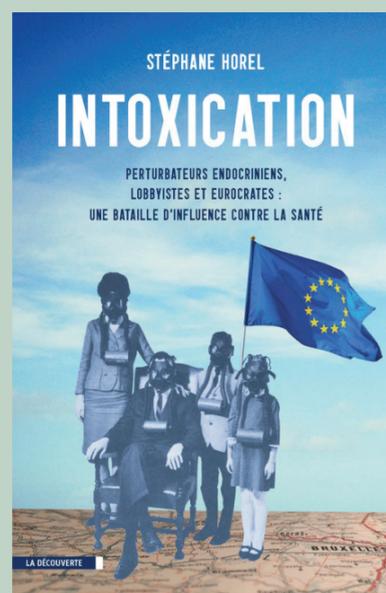
Pourtant l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments, voir article suivant) avait évalué le Sulfoxaflor en mars 2015 et concluait que : « Avec les évaluations disponibles, un risque élevé pour les abeilles n'est pas exclu et un risque élevé à long terme est indiqué pour les petits mammifères herbivores, pour les utilisations en plein champ sur le coton et les légumes ». Mais si le «risque

3 raisons de dire NON au TAFTA pour notre santé

1. Si le TAFTA passe, il nous promet de renforcer la protection de la propriété intellectuelle, alors que celle-ci est déjà de plus en plus protégée depuis une vingtaine d'années, au profit des labos pharmaceutiques et au détriment des patients. Dans des accords de libre-échange passés, BigPharma a déjà obtenu une meilleure protection de ses brevets. Au nom de l'idée que nous nous faisons de la santé publique, nous ne pouvons pas accepter cette tendance.

2. Et le scandale que représente le TAFTA ne s'arrête pas là. En effet, les industriels ne se satisfont pas seulement de renforcer leur monopole sur le marché, ils tentent de profiter des négociations de cet accord pour remettre en cause la transparence sur les essais cliniques. Les industriels du médicament font pression sur la Commission afin de remettre en cause le début de transparence qui a été décidé dans ce domaine par le Parlement européen en 2014. Dans le cadre des négociations, l'industrie veut imposer l'idée que les essais cliniques sont des données commerciales confidentielles qui ne devraient pas être mises à la portée du grand public. La transparence, dans toute sa splendeur.

3. Le TAFTA, c'est aussi l'absence de régulation sur les perturbateurs endocriniens quand ceux-ci ravagent déjà la santé des Européens et une libéralisation sans contrôle des OGM, comme cerise amère sur un gâteau déjà peu ragoutant. Nous ne laisserons pas faire et nous continuerons à nous opposer avec virulence à cet accord scandaleux. Le Parlement européen aura son mot à dire concernant cette mascarade, et les écologistes ne manqueront pas de la contester et de voter contre le jour-J dans l'hémicycle.



Intoxication de Stéphane Horel

Travail d'une minutie impressionnante qui décrit comment la Commission européenne a cédé à la pression des lobbies industriels et a finalement renoncé à fixer un cadre pour encadrer les perturbateurs endocriniens alors qu'elle aurait dû rendre sa copie dès 2013. Stéphane Horel parvient à nous raconter cette tragédie avec une ironie et un humour qui nous permettent de garder le sourire tout au long du bouquin malgré le scandale qu'elle décrit.



Ma visite à l'Agence européenne de sécurité des aliments et la nécessité de réformer cette institution gangrenée par les conflits d'intérêts



J'ai participé au colloque sur la protection des lanceurs d'alerte en France, organisé par Transparency International et la Fondation Sciences Citoyennes. J'y suis intervenue pour présenter et dénoncer les menaces qui pèsent sur le droit d'alerte, dont la récente proposition de directive européenne sur les secrets d'affaires.

Avec mes collègues écologistes de la commission Environnement au Parlement européen, je me suis rendue à Parme (Italie) les 5 et 6 novembre au siège de l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA en anglais) chargée d'évaluer les risques dans le domaine de la production alimentaire. Cette agence est beaucoup critiquée pour les liens que certains de ses «experts» entretiennent avec l'industrie agroalimentaire et je n'ai pas mâché mes mots pour exprimer devant les représentants de l'EFSA que nous avons rencontrés combien leur agence se décrédibilise en laissant certaines personnes en son sein entretenir de telles liaisons dangereuses avec les industriels.

Conflits d'intérêts au sein de l'EFSA

En effet, l'indépendance des experts de l'EFSA pose question. En 2012, la Cour des comptes européenne affirmait que « les conflits d'intérêts ne sont pas gérés de manière appropriée à l'EFSA ».

Cette situation est très alarmante d'autant plus que, comme le raconte le magnifique livre de Stéphane Horel, «Intoxication», l'EFSA a été saisie par la Commission européenne pour évaluer l'impact des perturbateurs endocriniens sur notre santé. Or, d'après l'enquête minutieuse de cette journaliste indépendante, le groupe de travail de l'EFSA qui a élaboré la position de l'agence sur les perturbateurs endocriniens ne comptait aucun endocrinologue... Ajoutons à cela que sur les 18 membres de ce groupe, 8 entretiennent des liens avec le secteur commercial dont des entreprises fameuses comme Syngenta, leader mondial sur le marché des pesticides.

L'EFSA et le RoundUp : une histoire d'amour qui dure

Il ne faut donc pas s'étonner du laxisme dont a fait preuve l'agence le 12 novembre lorsqu'elle a réévalué le glyphosate, la substance active du RoundUp, l'herbicide le plus vendu au monde qui fait le bonheur de la multinationale Monsanto, réputée être à l'origine de nombreux mensonges et scandales sanitaires dont celui de l'agent orange, cet herbicide déversé par l'armée américaine sur la population vietnamienne dans les années 1970.

Alors que le Centre international de

recherche sur le cancer a estimé en mars 2015 que le RoundUp était probablement cancérigène, l'EFSA a jugé en novembre de la même année qu'il était «improbable que le glyphosate soit cancérigène».

Il faut savoir que l'EFSA s'est basée sur les travaux de l'Institut allemand d'évaluation des risques (BfR) pour rendre son avis alors que les lacunes de ses travaux sont criantes. En effet le BfR a écarté des études essentielles qui ont démontré la toxicité du glyphosate et a

pris en compte certaines études encore non publiées dans la littérature scientifique et non revues par les pairs. De plus comme le soulignait le journaliste Stéphane Foucart dans Le Monde, le tiers du groupe d'experts «pesticides» de cette agence allemande sont aussi salariés de l'industrie agrochimique. L'EFSA s'est aussi contentée d'analyser le glyphosate sans prendre en compte l'impact de cette substance quand elle est mélangée à d'autres comme c'est le cas dans la composition du RoundUp.



Je continuerai à alerter la Commission européenne sur les lacunes de cet avis de l'EFSA afin que l'autorisation du glyphosate ne soit pas renouvelée pour dix ans encore.

Dispositifs médicaux : les négociations sont en cours pour changer la législation au niveau européen

En tant que rapporteure pour les écologistes sur le dossier des dispositifs médicaux, je suis chargée de participer aux négociations avec la Commission européenne et le Conseil (les États membres) pour améliorer la sécurité dans ce domaine et protéger la santé des patients.

Il semble que les États membres n'aient pas tiré toutes les leçons du scandale PIP (implants mammaires) qui a brisé la vie de près de 300 000 femmes dans le monde. En effet le Conseil espérait écarter les dispositifs esthétiques du cadre de la nouvelle législation en cours de négociation mais le Parlement ne laissera pas faire. Qu'un dispositif soit implanté pour des raisons médicales ou esthétiques, la protection du ou de la patiente doit être la même!

De plus, les États membres renâclent à l'idée d'obliger les fabricants de dispositifs médicaux à contracter une assurance en responsabilité civile dans toute l'Europe. Si c'est déjà le cas en France, il faut savoir que dans d'autres pays, les patients doivent parfois s'assurer eux-mêmes. Cette situation est inacceptable et il devrait revenir au fabricant de s'assurer contre tout risque. Je me battrai dans ce sens.

De même, je me suis beaucoup bagarrée pour qu'on en finisse peu à peu avec la présence de perturbateurs endocriniens dans les dispositifs médicaux. **C'est pourquoi nous avons demandé à ce que la présence de substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction soit interdite dans les dispositifs médicaux dès lors qu'il existe des substituts connus.** La Commission et le Conseil sont encore réticents à ce sujet mais les lignes bougent doucement et nous espérons que les institutions privilégieront la santé des citoyens sur la sacro-sainte compétitivité des industriels. Car des exemples très connus montrent que des perturbateurs endocriniens composant certains dispositifs médicaux migrent facilement dans notre organisme. Comment a-t-on par exemple pu savoir que le cycliste Alberto Contador s'était dopé sur le Tour de France? On a retrouvé la présence de DEHP (une substance qui permet de rendre le plastique plus flexible mais qui atteint notre système hormonal) dans ses urines. Et où trouve-t-on du DEHP? Dans les poches sanguines qui servent à se faire transfuser du sang, par exemple...



En tant que co-rapporteuse du règlement européen sur les dispositifs médicaux, j'ai rencontré 3 entreprises rhônalpines qui en fabriquent

Pour plus de sécurité, je veux aussi insister sur l'importance de la transparence en ce qui concerne les investigations cliniques réalisées dans le cadre du développement de certains dispositifs médicaux. Je souhaite que des comités d'éthique indépendants soient instaurés pour valider en amont le début des

investigations cliniques pour les dispositifs médicaux à haut risque.

J'estime aussi que les États doivent être informés quand des investigations sont arrêtées prématurément et que les résultats des investigations cliniques soient publiés avec un résumé clair et compréhensible pour le grand public.



Mes actions au niveau national

Opération Mains propres sur la santé Désintoxiquons notre santé de l'emprise des lobbys

SIGNEZ L'APPEL :

<http://mains-propres-sur-la-sante.fr/>

Notre colloque organisé avec le député écologiste Jean-Louis Roumégas le 22 octobre à l'Assemblée nationale a été un succès avec plus de 250 participants issus du monde médical, étudiants en médecine, victimes d'accidents médicamenteux...

Parmi les intervenants : les parlementaires Gérard Bapt (député PS), Claude Malhuret (sénateur Les Républicains, ex secrétaire d'État) et Laurence Cohen (sénatrice Front de gauche), le syndicaliste Thierry Bodin (chercheur et syndicaliste, CGT Sanofi), les professeurs de médecine Philippe Even (professeur de médecine, Président de l'Institut

Necker), Olivier Saint-Jean (gériatre à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière), Irène Frachon (pneumologue, lanceuse d'alerte du scandale du Médiator), le pharmacien et lanceur d'alerte Serge Rader, Romain Icard (réalisateur du film documentaire « Médicaments sous influence »), Marie-Odile Bertella-Geffroy (ex magistrate, responsable du Pôle santé du TGI de Paris, avocate spécialisée dans les questions sanitaires), les associatifs Didier Lambert (association E3M), Olivier Maguet (ONG Médecins du Monde), Séverine Tessier (Anticor) et Estelle (Génération Cobayes).

Notre République, sapée par la généralisation des conflits d'intérêts et de la corruption, doit se ressaisir et répondre au lobbying institutionnel des multina-

tionales et à la faiblesse des moyens de contrôle démocratique dans l'exécution des politiques de santé publique.

L'industrie pharmaceutique a permis pendant des décennies des progrès thérapeutiques considérables en transformant des découvertes en recherche fondamentale de centre de recherche publics en produit de santé sûrs et efficaces par des efforts considérables mis en recherche et développement.

Nous espérons que notre colloque permette un sursaut de l'ensemble des acteurs pour que les laboratoires retrouvent leur juste fonction et que l'intérêt général retrouve sa place au cœur de la politique du médicament.

Le Canard croque le LEEM

Le lobby du bien

Au secours ! Des anti-lobbys infiltrent l'Assemblée ! Le député écologiste Jean-Louis Roumégas et la députée européenne Michèle Rivasi organisent, le jeudi 22 octobre, un colloque intitulé « Désintoxiquons notre santé de l'emprise des lobbys ». L'occasion, indique le programme, de causer de la « surprescription » des médicaments en France, des « conflits d'intérêts » et des « pistes pour baisser le prix » des médicaments. Une provocation ! Le

Leem, ce Medef de l'industrie pharmaceutique, s'en est étonné dans un courrier adressé le 13 octobre au président de l'Assemblée, Claude Bartolone. En se lançant, au passage, dans une impressionnante leçon de... déontologie. « Les députés parrainant un colloque doivent être vigilants afin d'éviter les confusions possibles avec le travail parlementaire de l'institution », préchent nos gardiens de l'éthique. Et de s'étonner que le logo de l'Assemblée orne le programme du colloque, alors que « la neutralité et l'impartialité de la représentation nationale (...) [leur] semblent indispensables ». Défense de rire. La directrice des affaires publiques du Leem, Muriel Carroll, est elle-même enregistrée comme « représentante d'intérêt » au sein de l'Assemblée, ce qui lui donne un badge permanent pour écumer les couloirs du Palais. En toute « neutralité et impartialité »...

Mais il y a pire, se scandalise le lobby des labos : la liste des invités comprend « un certain nombre de personnes dont les positions anti-industrie pharmaceutique sont notoires ». Et on les laisse en liberté ? Le colloque ne s'est pas encore tenu qu'il porte déjà « préjudice à la réputation » des labos, sanglote le Leem, en conclusion. Vite, un remède pour soigner les délires « anti-industrie » de ces esprits malades ! **I. B.**

VACCINS : Remise du rapport Hurel

Pour un vrai débat public pluraliste : 7 propositions pour restaurer la confiance de la population

Le vaccin est aujourd'hui sur la sellette. L'érosion de la confiance s'explique notamment par les deux retentissants scandales des campagnes vaccinales contre l'hépatite B et la grippe H1N1 ces dernières années, les révélations de collusions public / privé au niveau de l'expertise et des autorités sanitaires en France, les doutes pesant sur les risques sanitaires des adjuvants ou excipients présents dans les vaccins (sels d'aluminium, mercure...), la sous-évaluation volontaire des risques et les dérives commerciales du vaccin devenu un jackpot pour les laboratoires pharmaceutiques en panne d'innovation.

Dans ce contexte, la ministre de la Santé Marisol Touraine a confié à Sandrine Hurel la rédaction d'un rapport relatif à la politique vaccinale en France dont

on attend toujours les conclusions qui tardent à arriver. Nous en attendons une transformation de notre politique vaccinale. Celle-ci doit notamment intégrer le principe de précaution inscrit dans le préambule de notre Constitution et mettre fin à l'emprise de l'industrie pharmaceutique.

Marisol Touraine s'est également engagée cet été à organiser un débat public sur les vaccins en France. Pour nourrir ce débat qui doit être mené de manière transparente et doté d'une organisation permettant la pleine participation de tous les acteurs.

7 revendications sont incontournables :

- ☞ **METTRE FIN AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS PAR LA MISE EN PLACE D'UN PÔLE d'expertise publique indépendant**
- ☞ **RENFORCER LA PHARMACOVIGILANCE**
- ☞ **RENFORCER LA RECHERCHE PUBLIQUE**

☞ **EN FINIR AVEC L'OBLIGATION VACCINALE**

☞ **REMETTRE SUR LE MARCHÉ UN DTPolio sans aluminium**

☞ **ADOPTER UN MORATOIRE SUR LE GARDASIL**

☞ **RECONNAITRE LES VICTIMES DES VACCINS ET LES INDEMNISER**

Ces exigences s'inscrivent dans le débat public recommandé en septembre 2014 par le Haut Conseil de la Santé publique (HSCP), que nous espérons voir mené par la Commission Nationale du Débat Public.

La perte de confiance envers les vaccins marque la fin d'une époque : celle de la sacralisation de la parole des "sachants". Finie l'époque où les français déléguaient aveuglément leur santé à leur médecin. Nous sommes maintenant dans une relation plus égalitaire entre le médecin et son patient, celui-ci ayant accès plus facilement à l'information

scientifique. L'échange que cela permet est la garantie d'un choix éclairé dont on est peu habitué dans le domaine de la vaccination.

Il ne faut pas craindre le débat sur la politique vaccinale française ! La Ministre de la Santé ne peut plus affirmer d'un ton péremptoire : « la vaccination, cela ne se discute pas ». Il faut faire confiance à l'intelligence collective, à la capacité de compréhension des uns et des autres, loin des oukases de l'ancien temps !

Car comment ne pas être favorable à la vaccination quand on connaît les ravages du passé causés par la polio, le tétanos, la diphtérie ?

Il est malheureusement devenu, depuis les années 80, un produit essentiellement marchand, ce qui a généré de nombreuses dérives qui ont alimenté la méfiance de nos concitoyens.

Restaurer la confiance par un vrai débat public, voilà l'urgence.

La phagothérapie : une thérapie à soutenir pour répondre à l'explosion de l'antibiorésistance

Le jeudi 16 février 2016 aura lieu notre colloque à l'Assemblée nationale sur la phagothérapie organisé avec Jean-Louis Roumégas et les chercheurs Olivier Patey et Alain Dublanche.

L'étude BURDEN BMR conduite par l'Institut national de veille sanitaire (InVS) et remise en septembre 2015 à la Ministre de la Santé, a permis de mesurer les conséquences de l'antibiorésistance qui provoquerait 13 000 décès par an en France. Or, la phagothérapie peut être une réponse pour lutter contre ce nouveau fléau.

Les bactériophages sont des virus qui attaquent les bactéries, qu'ils reconnaissent spécifiquement, pour les tuer. La phagothérapie est l'utilisation de ces virus particuliers pour traiter certaines maladies infectieuses bactériennes.

Bien que largement utilisée avant la découverte des antibiotiques, la phagothérapie a été abandonnée par les pays occidentaux séduits par les avantages de l'antibiothérapie.

Depuis environ une décennie, la réintroduction des phages est repensée face à l'évolution de la multirésistance des bactéries et à l'absence de développement de nouveaux antibiotiques.

On peut citer le cas de Serge X. victime d'un accident de la route en 1975. Opéré pour une fracture ouverte du tibia qui nécessite la pose d'une plaque puis une greffe osseuse un mois plus tard, sa plaie s'infecte et une ostéite se déclare, ce qui conduit au retrait de la plaque et à une immobilisation pendant 9 mois suivie de multiples rechutes et longs séjours à l'hôpital. Il apprend après 35 ans d'évolution qu'il est infecté par un staphylocoque doré impossible à traiter et qu'il faudra envisager l'amputation... C'est alors qu'il découvre une thérapie ancienne encore pratiquée en Géorgie : la phagothérapie. Il décide

de partir se faire soigner, dans le centre médical de Tbilissi en novembre 2012. Il en revient très amélioré. Ce cas n'est pas le seul, plusieurs malades ont tenté leur chance dans un tourisme médical qui ne peut être recommandé et ne doit pas perdurer car les frais sont entièrement à la charge des malades et le déplacement des malades pas toujours possible ni recommandé.

Il est urgent de légiférer sur la phagothérapie afin de définir un cadre légal et de prévoir un programme de recherche soutenu par les autorités publiques.



Ma présence et mes actions sur le terrain

Europe Direct Sud Rhône-Alpes : un guichet d'information très sollicité !

Le Centre Europe Direct créé en mars 2015 poursuit ses activités en Drôme-Ardèche et reçoit un accueil des plus chaleureux. Je me réjouis qu'avec ce guichet unique, le travail fait par le Club Europe Sud Rhône-Alpes que je préside puisse s'élargir, s'approfondir et s'adresser à tous les citoyens qui se questionnent sur l'Europe.

Ainsi, une journée sur les comités de Jumelage a été organisée le 6 juin afin de les aider à solliciter des fonds européens pour leurs activités et à mieux s'organiser en réseau. La demande est telle qu'une seconde journée de ce type aura lieu le 6 février 2016 au Teil.

Le 22 septembre, un grand Forum « Jeunesse en Mouvement » a été organisé à Guilhaud Granges. Avec près de 30 structures partenaires présentes, 350 jeunes ont pu venir s'informer sur les possibilités de partir faire un volontariat, des études ou un stage à l'étranger. Des moments d'échanges et de témoignages ont permis de donner envie à plusieurs participants de passer le pas et de faire partie de la grande génération Erasmus ! Une seconde édition est déjà en cours de réflexion pour 2016.

Pour la 5^e année consécutive, la journée « L'Europe dans votre région », événement phare du Club Europe Sud Rhône-Alpes a permis à 150 acteurs du territoire (entreprises, collectivités, associations) de collecter toutes les informations sur les financements européens pour leurs projets. Un moment de mise en réseau lors de la pause café a favorisé les échanges entre les participants afin que chacun se fasse mieux connaître et que des projets communs puissent émerger.

Les 3 ateliers d'informations se sont adressés tant aux créateurs d'entreprises, qu'aux collectivités engagées sur l'environnement et au monde de la culture et des médias. En effet, c'est la première fois que les programmes « Erasmus pour jeunes entrepreneurs », « Climat-Environnement » et « Europe Créative » ont été présentés sur notre territoire.

En un mot, et après 5 ans d'existence, cet événement annuel reste un moment indispensable pour faire du réseau, pour savoir comment obtenir des fonds européens pour son projet et pour se nourrir des expériences d'autres porteurs de projet.



Lors de l'ouverture de la 5^e édition de la Journée l'Europe dans votre région, organisée par le Club Europe Sud Rhône-Alpes que je préside depuis 2011

Gaz de schiste : le pétrolier Schuepbach pourrait voir ses permis d'exploitation abrogés définitivement

Début 2011, je saisisais la justice avec José Bové d'une demande d'annulation des Permis de Nant et de Montélimar délivrés en 2010 dès que l'existence de ces autorisations a été révélée.

À l'époque, les habitants du Sud-Est découvraient que leur territoire était menacé par une nouvelle industrie pétrolière, l'extraction du gaz de schiste. Trois permis avaient été accordés à l'entreprise texane Schuepbach et au français TOTAL, couvrant plusieurs milliers de km², et impactant les régions PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Puis fin 2011, au lendemain de l'abrogation des permis de gaz de schiste du Sud-Est suite à l'adoption de la loi interdisant la fracturation hydraulique, les compagnies pétrolières entamaient une série de recours demandant notamment l'annulation de la décision d'abrogation de leur titre minier.

Ces recours ont été examinés par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise le mardi 8 décembre.

En pleine COP21, c'est une victoire contre la fracturation hydraulique qui n'attend que d'être confirmée par le

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise à la fin du mois de décembre.

En effet, le rapporteur public du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rendu ses conclusions et a préconisé de rejeter le recours de la société pétrolière Schuepbach, estimant que la fracturation hydraulique avait un effet néfaste et nocif pour l'environnement.

Le jugement définitif sera rendu avant Noël, j'attends avec hâte que la justice confirme l'abrogation définitive de ces permis d'exploitation de gaz de schiste !

Une question sur l'Europe ? Un projet ou un événement à concrétiser ?

Contactez le Centre d'Information Europe Direct Sud Rhône-Alpes : europedirect.sudrhonealpes@gmail.com
www.europe-sudrhonealpes.eu
Anna GASQUET
Chargée d'information, joignable au 06 99 61 26 07

L'électro hypersensibilité : de nombreux obstacles pour protéger les personnes EHS... mais le combat continue !

Vous le savez, je suis particulièrement engagée aux côtés des associations et des personnes électro hypersensibles pour faire reconnaître la sensibilité aux ondes électromagnétiques comme étant un handicap.

Cela fait longtemps que nous avons un projet d'accueil et de suivi médical des personnes électro hypersensibles, dans un hameau situé dans les Hautes-Alpes. Après avoir répondu à un appel à projet en mars 2015, nous n'avons toujours pas de réponse et commençons grandement à douter de la possibilité de concrétiser ce projet...

Les choses avancent pourtant : en août 2015, le Tribunal du Contentieux de l'incapacité de Toulouse a reconnu qu'une personne était handicapée à 80% du fait de son électro hypersensibilité. C'est une première !

Et je ne reste pas inactive

Sur le plan européen, j'organise une rencontre en janvier 2016 pour réunir des associations européennes afin de débattre du lancement d'une Initiative Citoyenne Européenne sur les ondes électromagnétiques. Débattu en 2013, ce projet n'avait alors pas émergé ; nous voulons le relancer !

Cette pétition devra réunir 1 million de signatures de citoyens de 7 États membres de l'Union européenne afin de pousser la Commission européenne à se positionner sur ce sujet. En l'occurrence, nous considérons que les impacts des ondes électromagnétiques sont un enjeu de santé publique majeur et que l'Europe doit agir.

Sur le plan national ensuite, j'organise avec ma collègue députée écologiste Laurence Abeille un colloque à l'assemblée nationale le 11 février 2016 afin de sensibiliser des médecins et professionnels de santé à la réalité de l'électro hypersensibilité. Ce sera

l'occasion d'interpeller une fois de plus la ministre de la Santé et d'agir pour reconnaître enfin l'EHS comme un handicap, de créer des zones blanches pour leur permettre de vivre décemment mais aussi pour appeler à diminuer l'exposition générale de la population aux ondes dans un souci de prévention sanitaire.



Un livre qui en parle

J'ai le plaisir de faire partie des auteurs du livre de l'association de jeunes engagés sur les questions de santé-environnement « Générations cobayes ». Édité par Jouvence, il est sorti en novembre et est intitulé :

Et notre santé, alors?!? Les jeunes interrogent les experts et se mobilisent, Éditions Jouvence.

Je participe au livre avec le chapitre sur l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques. Mes collègues et amis Corinne Lepage, Gille Éric Seralini ou encore l'association E3M sur les impacts des vaccins sont aussi co-auteurs !

Un joli cadeau, accessible à tous les lecteurs, sur la santé-environnement avec des actions concrètes pour se protéger au quotidien afin de mieux vivre et en bonne santé (NB: tous les droits d'auteurs sont reversés à l'association Générations Cobayes)





Inondations dans les Alpes maritimes : stop au bétonnage !



Les représentantes des associations ayant déposé une pétition citoyenne contre le projet de bétonnage de la plaine du Var. Ici, en commission des Pétitions au Parlement

Après les très fortes inondations dans les Alpes maritimes, je me suis rendue à Biot auprès de la Maire et de ses habitants afin de constater les dégâts.

Le bétonnage sur la Côte d'Azur est tel que face à des très fortes intempéries (qui n'iront pas en s'arrangeant avec le dérèglement climatique), l'eau ne peut

Des rebondissements dans le dossier des boues rouges

Avec mon collègue José Bové, nous avons contribué en septembre à l'enquête publique sur la continuation des rejets de liquides issus de la production d'alumine, demandé par l'usine Altéo de Gardanne.

Cela fait 20 ans qu'ils savent qu'ils doivent arrêter tout rejet de boues rouges liquides ou solides dans les Calanques, mais ils se réveillent un an avant l'échéance pour demander une dérogation à la loi !

pas être absorbée par les sols ! Par ailleurs, nous n'avons pas une culture du risque en France métropolitaine contrairement aux outre-mer, habitués aux tempêtes tropicales.

Une étude du comportement humain face à de tels risques est d'ailleurs en train d'être menée par le Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement de Grenoble et vous pouvez y participer <http://bit.ly/1jnggsa>

Quelques jours après cette catastrophe climatique, j'ai accueilli en Commission Pétition du Parlement européen les associations et élues écologistes porteuses de la pétition contestant la légalité de l'opération de bétonnage de la Plaine du Var voulue par Christian Estrosi ; un projet qui va exactement à l'encontre du respect de l'environnement et qui, s'il se concrétise, aggraverait encore l'imperméabilisation des sols, et les inondations massives. La Commission européenne poursuit son enquête vis-à-vis de la France afin de vérifier si le droit européen n'est pas violé par ce projet.

Ebola: le Parlement européen appelle la Commission à s'engager davantage

Le 27 octobre dernier, le parlement européen a adopté le rapport Goerens afin de renforcer les systèmes de santé des pays en développement pour prévenir les crises sanitaires à l'avenir.

Alors que la crise du virus Ebola n'apparaît plus que très peu dans les médias, elle se fait pourtant toujours ressentir sur place en Afrique de l'Ouest avec par exemple le décès d'un adolescent au Libéria fin novembre 2015. Même si l'UE et les États membres ont soutenu la lutte contre Ebola à hauteur de 1.9 milliards d'euros, le manque de personnel

soignant reste toujours une préoccupation majeure.

Je suis ravie de voir que le rapport que nous avons voté reconnaît la responsabilité des programmes d'ajustement structurels imposés par le FMI et la Banque mondiale, qui exigeaient des réductions budgétaires dans le secteur public et ont mené au délitement des systèmes de santé. C'est pourquoi le Parlement européen appelle la Commission à renforcer ses engagements dans ce domaine, en consacrant 20% du Fonds européen de dévelop-

pement au renforcement des systèmes de santé et à la formation du personnel médical.

Je me félicite aussi que le Parlement européen ait tenu à critiquer les risques liés à la brevetabilité des traitements, médicaments ou vaccins: on ne peut pas cautionner que de l'argent public investi dans des partenariats public-privé mènent à des brevets qui empêcheraient les populations concernées d'avoir accès aux traitements. La marchandisation de la santé est incompatible avec la bonne gestion d'une crise sanitaire majeure.

OGM: quand la Commission essaie de les faire passer par la porte de derrière

En matière d'OGM, il faut toujours rester vigilant. La Commission européenne avait pris la décision de faciliter théoriquement la possibilité pour un État membre d'interdire un OGM sur son territoire national...en espérant, qu'ainsi, cet État ne s'opposerait pas à l'introduction de cet OGM dans les autres pays de

l'UE. Nous avons donc refusé cette décision le 28 octobre en session plénière au Parlement européen et le parlement a accepté l'amendement des écologistes qui exhorte la Commission à revoir sa copie et à se présenter devant nous avec une nouvelle proposition.

Dans cette même logique de refuser les OGM, qui ne servent en fait qu'à déverser plus de pesticides, nous avons lancé une procédure d'opposition à l'autorisation d'importation proposée par la Commission d'un maïs de la firme Monsanto résistant à deux herbicides dont le très dangereux RoundUp.



J'étais à Grenoble le 4 Novembre pour le Tour Climat des eurodéputés écologistes : un moment de rencontre riche pour montrer les solutions concrètes pour mieux respirer localement !



Journées d'été des écologistes

Lors des réunions Afrique-Caraïbes-Pacifiques / Union européenne, j'ai rencontré l'ancien ministre Jean-Louis Borloo pour discuter de son plan pour électrifier l'Afrique



Cet automne, j'ai accueilli le Lycée Montgrand de Marseille au Parlement européen mais aussi un groupe de journalistes, d'élus et de représentants d'associations



Je me suis rendue en Ukraine en novembre pour aider au suivi du projet de centre Écologie et santé pour la prise en charge des victimes de Tchernobyl. Ici, avec le ministre de la santé et son équipe



Un accord sur le climat sans réguler les transports aérien et maritime, ça trompe énormément



Parallèlement à la sortie de mon livre, j'ai organisé une conférence au Parlement européen pour débattre de l'innovation pharmaceutique et du prix des médicaments



Avec le député arménien Tevan Poghosyan à l'occasion d'une conférence que j'organais sur les relations Europe-Arménie



Cérémonie de clôture de l'Année européenne pour le Développement au Luxembourg aux côtés de Linda Mc Avon, présidente de la Commission du Développement au Parlement européen, de Federica Mogherini, haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères

CONTACTS

Michèle RIVASI – www.michele-rivasi.eu – michele.rivasi@europarl.europa.eu

BRUXELLES : David DRUI, Maxime ORHON, Parlement européen, rue Wiertz 60 B-1047 Bruxelles / +(32) 2 284 53 97
Sébastien BARLES, relations presse, 06 75 00 63 31

VALENCE : Justine ARNAUD, 9, rue du Champ de Mars 26 000 Valence, 04 75 60 32 90 / 06 37 15 76 56
justine.arnaud@michele-rivasi.eu



Lors de la COP 21 à Paris, j'ai participé aux débats sur l'éducation à l'environnement en tant que membre du Collectif Paris Éducation 2015



Les Verts | Alliance Libre Européenne
au Parlement européen